



**Projet Procès-Verbal**  
**Réunion du CSE d’Etablissement IFAC**  
**4 février 2020**

**Etaient Présent (e) s :**

**Présidence :**

Didier SINTES, Directeur des Ressources Humaines  
Caroline GRUET, Responsable Ressources Humaines

**Élu (e) s titulaires :**

Muriel	PICAZO	SNAPAC-CFDT	1 <sup>er</sup> collège	Marseille
Abdelmajid	BENAMAR	USPAOC-CGT	1 <sup>er</sup> collège	Bussy
Yann	BONNICHON	USPAOC-CGT	1 <sup>er</sup> collège	Sartrouville
Marietou	DIALLO	Tous Ens.	1 <sup>er</sup> collège	Aulnay
Delya	EL ASRI	Tous Ens.	1 <sup>er</sup> collège	Aulnay
Anthony	LESAGE	USPAOC-CGT	1 <sup>er</sup> collège	Sartrouville
Christine	LORET	SNAPAC-CFDT	1 <sup>er</sup> collège	Sartrouville
Nathalie	MADEIRA CAIADO	USPAOC-CGT (DS)	1 <sup>er</sup> collège	Sartrouville
Mohamed	FAKHRI	SNAPAC-CFDT (DS)	2 <sup>ème</sup> collège	Sartrouville
Stéphanie	KAUS	SNAPAC-CFDT	2 <sup>ème</sup> collège	Grenoble
Sandrine	MEUNIER	SNAPAC-CFDT	2 <sup>ème</sup> collège	Sartrouville
Cherazzed	MANTE-CHABBI	SNAPAC-CFDT	3 <sup>ème</sup> collège	Marseille
Sylvain	LANDAU	SNAPAC-CFDT	3 <sup>ème</sup> collège	Sartrouville

**Délégués syndicaux de l’UES**

- Mohamed FAKHRI, SNAPAC-CFDT
- Nathalie MADEIRA, USPAOC-CGT
- Laurent BARTOS, SYNAFOR-CFDT

**Invitée :**

Hélène SETTI, Assistante Direction Ressources Humaines

**Sont excusé (e) s les absent (e) s suivant (e) :**

**Élu (e) s titulaires :**

Elie	HERBEMONT	SUD	1 <sup>er</sup> collège	Nîmes
Rachida	IDIR	Tous Ens.	1 <sup>er</sup> collège	Aulnay
Mickael	FLAMENT	CFDT	1 <sup>er</sup> collège	Sartrouville
Yannick	PIERRIER	Tous Ens.	1 <sup>er</sup> collège	Le Raincy
Angelique	PREVOT	SUD	1 <sup>er</sup> collège	Nîmes



**Comité Social et Economique IFAC**  
**53 rue du R. P. Christian Gilbert – 92600 Asnières sur Seine**

---

Assa	SOUMARE	CFDT	2 <sup>ème</sup> collège	Paris
Imene	ZEBAIR	Tous Ens.	1 <sup>er</sup> collège	Aulnay
Coralie	ANTON	Tous Ens.	2 <sup>ème</sup> collège	Aulnay
Yassine	EL AAFIF	Tous Ens.	1 <sup>er</sup> collège	Aulnay
Cedrick	FIMIEZ	Tous Ens.	1 <sup>er</sup> collège	Aulnay

## ORDRE DU JOUR

### POINT 1 - Validation des PV du 3 décembre 2019 et du 9 janvier 2020

### POINT 2 - Mouvements de personnel au CSE

- a) Remplacement des élus absents
  - i. Remplacement définitif de Jocelyn LOHOU, titulaire CSEe, CSEc et commission SSCT
  - ii. Remplacement provisoire de l'absence Florence PETIT, titulaire CSEe et CSEc

### POINT 3 - Fonctionnement du CSE

- a) Règlement Intérieur du CSEe
- b) Temps de trajet pour se rendre aux réunions du CSE
- c) Transmission des PV du CSEe
- d) Recrutement s'une personne à ½ temps pour gérer le secrétariat, l'administratif, les PV de réunion
  - i. Convention de mise à disposition d'un salarié
- e) Subventions
  - i. Mise en place d'un accord fixant les modalités de versement et périodicité
  - ii. Conventions de rétrocession des subventions ASC et fonctionnement entre CSEe et CSEc
- f) Ouverture compte bancaire CSEe Ifac
- g) Site WEB : Demande de visualisation de la maquette et interface utilisateur

### POINT 4 - Consultations du CSE

- a) Dossiers inaptitudes
  - i. ██████████ (Fontenay le Fleury), animatrice
  - ii. ██████████ (PACA), animatrice
  - iii. Suivi des dossiers inaptitude



**POINT 5 - Base de données économique et sociale (BDES)**

**POINT 6 - Mise en place des représentants de proximité dans les établissements Ifac**

**POINT 7 - Situation de certains collaborateurs (souffrance) quant à la difficulté d'encadrement des enfants suivis par une AVS**

**POINT 8 - Recrutement animateurs, difficultés à recruter**

**POINT 9 - Formation des membres du CSEe**

**POINT 10 - Actions sociales**

- a) Prise en charge BAFA des enfants des salariés par l'ifac ou les établissements
- b) Modalités d'attribution des ASC 2020

La séance est ouverte le 4 février à 10h30, Salle Montessori à Asnières.

**« Préambule : »**

**Abdelmajid BENAMAR** demande pourquoi l'ordre du jour n'a pas été diffusé avant la réunion.

**Didier SINTES, le président,** s'en excuse, et espère que cela ne se reproduira plus.

**Nathalie MADEIRA,** tient à rappeler qu'elle regrette que le « POINT Divers », ne puisse pas être notifié dans l'ordre du jour.

**POINT 1 - Validation des PV du 3 décembre 2019 et du 9 janvier 2020**

**Mohamed FAKHRI Secrétaire CSEe,** demande que le point soit reporté, puisque les deux PV n'ont pas été communiqués à l'ensemble des membres élus en respectant un délai convenable.

**Didier SINTES, le président,** propose à chaque membre élu présent d'en prendre connaissance et de transmettre ses annotations rapidement pour permettre la synthétisation et l'envoi pour validation.

**Mohamed FAKHRI, le secrétaire,** demande que la proposition de **Sylvain LANDAU** soit validée, à savoir : Si point important => **extrait de PV** afin de notifier à l'ensemble des collaborateurs.

Pas d'opposition, après débat les propositions suivantes ont été adoptées :

- Sauf urgence (**extrait de PV**), les PV seront validés aux réunions suivantes
- Ordre du jour = Transmettre les points à mettre à l'ordre du jour minimum une semaine avant la date de la réunion.



- Pas de point divers mais un débat en fin de chaque séance, qui justifiera ou non, un point à la prochaine réunion. **Didier SINTES**, le **président**, précise que l'employeur n'a pas toujours les capacités pour répondre aux demandes immédiates.

## POINT 2 - Mouvements de personnel au CSE

### a) Remplacement des élus absents

- Remplacement définitif de Jocelyn LOHOU (2<sup>ème</sup> collègue), titulaire CSEe, CSEc et commission SST**

Commission SSCT : Cherazade MANTE-CHABBI (suppléante) remplace de fait Jocelyn LOHOU

CSE Central : Valentin DUGELAY (suppléant) remplace Jocelyn au CSE Central

CSE Ifac : Valentin DUGELAY (suppléant) remplace Jocelyn au CSE Ifac

Dans l'attente, de réponse d'Elodie DANDRADE, et au vu de la candidature de Monsieur Valentin DUGELAY aux deux postes, **Mohamed FAKHRI** propose sa candidature en membre suppléant à la Commission SST.

⇒ *Après vote de l'ensemble des membres présents ce jour, **Mohamed FAKHRI** est élu à l'unanimité membre suppléant à la Commission SSCT.*

### Remplacement définitif de Florence PETIT (1<sup>er</sup> collègue), titulaire CSEe et CSEc :

À la suite de la Démission de **Florence PETIT** titulaire CSEe et CSEc, **Muriel PICAZO** propose sa candidature aux deux postes, sans opposition.

⇒ *Après vote des membres du CSEe présents, **Muriel PICAZO** est élue à l'unanimité aux postes :*

- *Titulaire du CSE Central*
- *Titulaire du CSEe ifac*

**Anthony LESAGE**, propose sa candidature en remplacement de **Muriel PICAZO** au poste de suppléance au CSEc.

⇒ *Après vote des membres du CSEe présents, **Anthony LESAGE**, est élu à l'unanimité.*



Nathalie MADEIRA demande quand aura lieu la première réunion de la Commission SST.

⇒ **La réunion aura lieu le 12 mars 2020.**

Nathalie MADEIRA souhaite que soit noté sur le procès-verbal qu'elle déplore que depuis les élections de juin 2019 il n'y ait pas eu de **Commission SSCT**, et précise que les années antérieures elle n'a pas eu connaissance des procès-verbaux des anciennes instances CHSCT.

Anthony LESAGE trouve qu'il serait intéressant que ces anciens procès-verbaux nous soient communiqués.

### POINT 3 - Fonctionnement du CSE

#### a) Règlement Intérieur du CSEe

⇒ **Mohamed FAKHRI, secrétaire du CSEe, propose que les secrétaires des CSE se réunissent pour travailler sur le règlement intérieur. Le projet sera diffusé à l'ensemble des membres élus pour validation avant signature des membres des bureaux (secrétaires et trésoriers).**

#### b) Temps de trajet pour se rendre aux réunions du CSE

Didier SINTES, le **président**, est en attente de réponse de l'avocat car il a reçu des sollicitations concernant les temps de trajet qui pourraient être considérés comme du temps de travail effectif. La réponse devrait être communiquée très prochainement.

#### c) Transmission des PV du CSEe

Les **PV** seront transmis au plus tard **15 jours** après la réunion par emails à chaque membre élus, les élus doivent transmettre rapidement leurs annotations et observations, afin que celui-ci soit complété et finalisé à la réunion suivante pour validation.

En cas de point important et urgent, **un extrait de PV sera transmis à l'ensemble des élus pour validation par email** sans attendre la réunion suivante.

#### d) Recrutement d'une personne à ½ temps pour gérer le secrétariat, l'administratif, les PV de réunion.

##### i. Convention de mise à disposition au UES d'un salarié de l'ifac à 50 %

L'ensemble des membres élus ont préoccupé par la nécessité de confidentialité, une majorité ne souhaite pas que ce/cette collaborateur/trice soit en relation avec les salariés sous l'entité du CSEe. Ils souhaitent que seules les tâches administratives soient confiées et pas le standard.

**Mohamed FAKHRI, secrétaire du CSEe**, indique qu'il faudra cadrer les missions afin de déterminer réellement si cette personne aura un vrai temps partiel pour les CSE et demande :



- Que le CSE ifac, l'employeur quantifie le temps de travail du poste
- Comment et par qui la convention de mise à disposition va-elle être établie ?

**Didier SINTES, le président,** précise que c'est lui établira la convention de mise à disposition et informe que celle-ci fera uniquement référence à l'aspect financier.

Il y aura une convention pour les CSE Ifac représenté par le **secrétaire Mohamed FAKHRI** et une convention pour le CSE Ifac 92 représenté par le **secrétaire Laurent BARTOS**, et qu'en fonction des besoins établis par la fiche de poste des deux secrétaires, ces modalités serviront de base pour refacturer la prestation de la collaboratrice ou du collaborateur au prorata du temps de travail effectué.

**Didier SINTES, le président,** précise que le/la salarié/e mise à disposition des CSE n'aura pas la vocation à se substituer aux CSE RP dans le cadre de la gestion du personnel ou actions sociales qui incombent aux différents CSE.

#### **e) Subventions**

##### **i. Mise en place d'un accord fixant les modalités de versement et périodicité**

Proposition de 2 rythmes :

- ⇒ Pour les subventions de fonctionnement, elles seront versées par ¼ provisionnel.
- ⇒ Pour les subventions ASC, elles seront versées au rythme des besoins des actions, **Sylvain LANDAU, Trésorier du CSEc,** fournira les éléments au Président après validation de l'UES

##### **ii. Conventions de rétrocession des subventions ASC et fonctionnement entre CSEe et CSEc**

**Didier SINTES le président,** informe l'instance que la convention est à la disposition des membres élus et peut être mise en place dès ce jour, à la fin de la réunion avec signature des secrétaires et les adjoints.

#### **f) Ouverture compte bancaire CSEe Ifac**

**Laurent BARTOS, DS,** informe les membres élus, qu'un email a été envoyé semaine dernière avec tous les documents réclamés, dans l'attente d'une réponse de la conseillère de la banque.

#### **g) Site WEB : Demande de visualisation de la maquette du site internet et interface utilisateur**

**Laurent BARTOS** a relancé les deux collègues, ils doivent nous présenter les maquettes à partir du 10 février 2020.

**Sandrine Meunier et Anthony LESAGE,** demandent des informations à **Laurent BARTOS** concernant les numéros d'immatriculation « SIRET » car ils n'apparaissent pas sur les devis reçus.

**Laurent BARTOS** précise qu'ils sont tous les deux en cours d'immatriculation et qu'il va se rapprocher de ces deux collaborateurs pour présenter leurs projets et les factures conformes.

**Abdelmajid BENAMAR** demande comment va se faire l'accès au site ?



**Didier SINTES, le président**, propose que l'accès se fasse en intranet avec le numéro de matricule.

**Mohamed FAKHRI secrétaire du CSEe Ifac** demande à l'ensemble des membres présents de passer au **POINT 10**

⇒ *Pas d'opposition*

**POINT 10 - Actions sociales**

**a) Prise en charge BAFA des enfants des salariés par l'IFAC ou les établissements**

**Mohamed FAKHRI secrétaire** du CSE Ifac attend la réponse par rapport à la demande des précédentes réunions, concernant la prise en charge de 50 % par l'employeur de la formation BAFA des enfants de salariés Ifac à la place du CSEc Ifac.

**Didier SINTES le président**, s'engage à donner une réponse sous huit jours.

**b) Modalités d'attribution des ASC 2020**

Pas de restriction, tous les salariés en contrat (arrêt maladie, congés parental, prévoyance...) peuvent bénéficier des actions sociales à l'exception des congés sans soldes.

1. **Action chèques vacances** : Sont concernés, tous les salariés en contrat du 1<sup>er</sup> Mai au 31 mai 2020, sous les conditions suivantes :

- De 0,3 à 0,4999 ETP : 50€
- De 0,5 à 0,7999 ETP : 80€
- De 0,8 à 1 ETP : 120€

Soit un budget Total de 168.000€.

2. **Action Noël 2020** : sont concernés, tous les salariés en contrat du 30/09/2020 au 15/11/2020, sous les conditions suivantes :

- De 0,001 à 0,2999 ETP : 30€
- De 0,3 à 0,4999 ETP : 50€
- De 0,5 à 0,7999 ETP : 80€
- De 0,8 à 1 ETP : 120€

Soit un budget Total de 180.000€.

3. Actions collectives : 30.000€

4. Évènements (naissance, adoption, unions) : 7.000€

5. Prise en charge BAFA : 6.000€ (Dans l'attente de réponse de l'employeur\_POINT 10 - alinéa a)

**Soit un total de 391.000€**



Modalités présentées et votées ce jour :

⇒ 5 abstentions et 8 votes en accord, les modalités sont donc validées.

**POINT 4 - Consultations du CSE**

**a) Dossiers inaptitudes**

**i. [REDACTED] animatrice**

**Christine LORET, membre de la commission SSCT**, a pris contact avec la salariée, et précise qu'à ce jour la salariée se sent délaissée car n'a reçu aucune nouvelle de l'employeur.

Les consignes ont été transmises récemment la procédure suit son cours, et Mme TALL devrait être prochainement libérée de ses obligations professionnelles comme elle le souhaitait.

**ii. [REDACTED] (PACA)**

[REDACTED] occupe le poste d'infirmière dans le Sud, avec une incapacité de travail avec les recommandations suivantes :

- Pas de port de charge de + de 5 kg
- Changement de site

Contraintes : [REDACTED] n'est pas mobile

⇒ **Muriel PICAZO, membre de la commission SST**, va prendre contact avec la salariée, pour connaître ses souhaits.

**iii. Suivi des dossiers inaptitude**

[REDACTED], animatrice à temps partiel à Nîmes en arrêt maladie depuis 2018.

[REDACTED] bénéficie d'une incapacité de travail permanente par la médecine du travail, ne permettant pas tout reclassement dans un emploi.

⇒ **Les membres du CSE ifac prennent acte de l'information.**

**Caroline GRUET**, nous informe qu'un autre dossier d'inaptitude vient d'être transmis, il sera étudié à la prochaine réunion.



**POINT 5 - Base de données économique et sociale (BDES)**

**Didier SINTES, le président** informe les membres du CSE Ifac que le SharePoint est actif !  
Pas de lien transmis aux membres CSE Ifac....

**POINT 6 - Mise en place des représentants de proximité dans les établissements Ifac.**

**Didier SINTES, le président**, informe les membres du CSE Ifac que pour l'instant la réponse est toujours négative, il n'y a pas à ce jour assez de recul et pas de besoins pour justifier la mise en place de ces dispositions. À charge des membres élus de s'organiser et de se dispatcher l'ensemble des établissements, afin que chaque collaborateur puisse identifier sans ambiguïté l'interlocuteur nécessaire.

**Mohamed FAKHRI, le secrétaire**, insiste car, de son point de vue, le président ne parle que du besoin de faciliter les réalisations des actions sociales, en l'occurrence la demande actuelle du secrétaire vise la mise en place d'un équivalent de **Délégué du personnel** qui n'existe plus depuis la réforme.

**Nathalie MADEIRA**, précise que les membres élus n'ont toujours pas à ce jour les moyens nécessaires pour exercer les missions qui incombent à leur fonction, ils ne peuvent pas prendre contact avec les salariés.

**Didier SINTES le président**, assure que les moyens nécessaires sont en place ou en cours (site internet, liste des élus, l'affichage des informations nécessaires...).

**POINT 7 - Situation de certains collaborateurs (en souffrance) quant à la difficulté d'encadrement des enfants suivis par une AVS.**

**Anthony LESAGE**, se fait le porte-parole de certains animateurs de l'ifac au niveau national par rapport aux difficultés qu'ils rencontrent lors de l'accueil des enfants en situation de handicap.

Certains animateurs ne veulent plus gérer ces enfants, et les autres se retrouvent dans une situation de stress, de souffrance au travail, et ont constamment peur de commettre une faute.

**Anthony LESAGE**, souhaite profiter de cette réunion pour alerter l'ensemble des élus et notamment la **commission SSCT** afin de trouver des solutions pour éviter ces situations de plus en plus ingérables, et apaiser ce stress ressenti.

**Anthony LESAGE**, précise avoir interpellé **Monsieur Pascal DENIS** sur le sujet, et qu'il serait envisageable de solliciter les AVS qui s'occupent de ces enfants sur le temps scolaires, et de leur établir un contrat de travail également sur nos temps d'accueil dans un premier temps.

**Anthony LESAGE** demande à **Didier SINTES, le président**, de mettre en place une note de service afin de rappeler à l'ensemble de ses collaborateurs dirigeants qu'ils ont la possibilité de solliciter les AVS pour un recrutement.



**Comité Social et Economique IFAC**  
**53 rue du R. P. Christian Gilbert – 92600 Asnières sur Seine**

**Didier SINTES le président** acquiesce et rappelle que **Monsieur Pascal DENIS** préside la commission SSCT et qu'ayant été sensibilisés sur le sujet, la commission SSCT organisera une réflexion sur ce sujet et mettra tout en œuvre pour trouver les solutions nécessaires.

**Point ajouté : Didier SINTES le président** nous informe que trois outils vont être mis en place :

- **Le CRM** : Un outil informatique, le C.R.M. (Customer Relationship Manager) est en cours d'élaboration, il s'agit d'un outil informatique destiné à recueillir l'ensemble des informations administratives, relationnelles de nos marchés ainsi que des données liées au développement de nos actions sur les territoires.
- **TEMPO** : outil de collecte de données qui évitera les états de salaires, en transmettant les présences ou les absences des collaborateurs directement dans l'outil paye.
- **SLASH** : Base de données permettant de collecter le nombre d'enfants et d'animateurs présents sur chaque structure.

**POINT 8 - Recrutement animateurs, difficultés à recruter** (Point relié au point 7 - recrutement des AVS).

**Abdelmajid BENAMAR** souligne qu'il rencontre énormément de difficultés à recruter des animateurs sur le temps méridien.

Les ATSEM non diplômés faisant parti des effectifs cela impose un recrutement d'animateurs diplômés BAFA pour ce temps.

**Sylvain LANDAU** estime qu'il serait nécessaire de former les Directeurs au recrutement. Certains Directeurs ont plus de difficultés à trouver des animateurs que d'autres.

**POINT 9 - Formation des membres du CSEe**

Proposition de session formation SSCT : 5 jours de formation scindés en deux sessions, destinés aux titulaires et suppléants

- Les 3,4,5 Mars 2020 et,
- 15 et 16 avril 2020

Lieu : A définir en fonction de la majorité des membres volontaires !!! => nombre de places : 12

**Caroline GRUET**, demande aux membres élus de se positionner rapidement sur cette première formation.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 30.*

Secrétaire  
**FAKHRI Mohamed**